



Délibération n° 47 / 2022

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt-deux, le treize Décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents :

M. Martin ARCAY, Mme Sylvia BOSH, Mme Michelle CASSAR, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINÇON, M. Jean-Claude CHOLBI, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Mme Monique MARCILLAC, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Thierry PAGEZE, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Jean-Pascal SAMMUT, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Julien BIEGEL (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Gérard SABLOS (pouvoir à M. Mikaël GIL).

Absents non excusés : Mme Aurélie BINOT, M. Youness OUSSIN, Mme Audrey PARRA, M. Boubeker TALBI, M. Philippe PROVOST.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ressources - Humaines - Modification du tableau des effectifs – Approbation

Monsieur Jean-Pascal SAMMUT, adjoint au Maire, délégué aux finances et au personnel, expose au conseil municipal :

Conformément à l'art 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient donc d'adopter un nouveau tableau des effectifs pour permettre :

- La création de poste nécessaire à l'avancement de grades de certains agents
- La suppression de poste suite à avancements de grades
- La suppression de poste suite à clôture de certains recrutements
- La suppression de poste suite à mutation ou départ en retraite
- La création de poste suite à modification du temps de travail

Commune de PIGNAN (Hérault)**Délibération n° 47/2022****Objet : Ressources - Humaines - Modification du tableau des effectifs – Approbation**

	CATEGORIE	TOTAL	DONT TNC	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL	DONT TNC
Secteur administratif		30	0	12	0	18	0
DGS	A	1				1	
Attaché principal	A	1				1	
Attaché	A	1				1	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1				1	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3				3	
Rédacteur	B	4		3		1	
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	5		3		2	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	5		2		3	
Adjoint administratif territorial	C	9		4		5	
Secteur animation		22	11	2	1	21	10
Animateur principal de 1ère classe	B	1				1	
Animateur principal de 2ème classe	B	1				1	
Animateur	B	3		1		2	
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	1				1	
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	3	1			3	1
Adjoint territorial d'animation	C	13	10	1	1	13	9
Secteur social		3	3	0	0	3	3
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	2	2			2	2
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	1	1			1	1
Secteur police municipale		10	0	1	0	9	0
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	1		1		0	
Brigadier-chef principal	C	5				5	
Gardien-brigadier	C	4				4	
Secteur sportif		1	0	1	0	0	0
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	B	1		1		0	
Secteur technique		44	10	5	0	39	7
Ingénieur	A	1				1	
Technicien principal de 1ère classe	B	2				2	
Technicien principal de 2ème classe	B	1		1		0	
Agent de maîtrise principal	C	3		1		2	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	13	1			13	1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	12	2			12	2
Adjoint technique territorial	C	12	7	3		9	4
TOTAL		110	24	21	1	90	20

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE les créations de poste proposées,**
- **ADOpte le tableau des effectifs**

Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de présents : 21
 Nombre de votants : 24 (dont 3 pouvoirs)
 Votes : 24
 Pour : 24
 Contre : 0
 Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
 LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
 délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
 que la convocation du conseil avait été faite le 1^{er} décembre 2022
 Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN